

Terminiers & VOUS

Mai 2019



Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le 1^{er} numéro de « Terminiers & Vous ».

Vous y trouverez les événements et manifestations à venir ainsi que des informations pratiques.

Une page sera dédiée à l'histoire et au patrimoine. Un dossier sera traité plus en détail dans chaque parution. Vous pourrez cette fois vous plonger dans les finances et le budget de la commune. Les travaux en cours ou réalisés vous seront présentés ainsi que leurs financements. Parmi ceux-ci, le renforcement du réseau d'eau potable à Echelles, la rénovation de la protection incendie et les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sont ressortis comme les priorités de l'année 2019.

Chaque édition sera l'occasion de mettre en avant une ou deux associations locales.

En espérant que vous prendrez plaisir à le parcourir, je vous laisse découvrir cette nouvelle formule.

Bel été à tous et rendez-vous à l'automne pour le prochain numéro

Le Maire, Benoît PELLEGRIN.



Mairie de Terminiers : 02.37.32.10.11
email : mairieterminiers@wanadoo.fr

Agence Postale : 02.37.32.10.00

Lundi et mercredi 13h45 à 16h30

Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h 13h45 à 16h30

Permanence vendredi 17h45 à 18h30

Agenda

ELECTIONS EUROPEENNES

Dimanche 26 mai
Mairie de Terminiers de 8h à 18h

FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin
Parc de la salle Pierre TERRIER à partir de 19h
Buvette et restauration sur place

SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Mise en ligne courant Juin

BAL DU 14 JUILLET

samedi 13 juillet
Salle Pierre TERRIER
Cochon grillé à partir de 20h

RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET FEU D'ARTIFICE

dimanche 14 juillet
Départ Salle Pierre TERRIER à partir de 22h30

REPAS DES AINES

samedi 26 octobre
Salle Pierre TERRIER,

I Le petit séminaire : 1818-1833

Extrait du « Le petit séminaire de Terminiers » écrit par MM. Les Abbés SAINOT et AUGIS
Terminiers en 1818

Voyons ce qu'est Terminiers à la veille de la fondation du Séminaire. C'est une simple bourgade de cette partie de la Beauce, nommée un peu dédaigneusement la Beauce pouilleuse, à cause de l'infériorité relative de son sol. La paroisse de Terminiers qui était autrefois du diocèse d'Orléans, fait partie, depuis le Concordat de 1801, du diocèse de Chartres. Elle compte environ 1 200 habitants, dont plus de la moitié sont répartis en une dizaine de hameaux. La plupart sont des ouvriers agricoles ou des artisans vivants de l'agriculture, maréchaux, charrons, bourreliers. Cependant, différents métiers ou négoce sont présents : on y trouve épiciers, bouchers, boulangers, tailleurs, marchands drapiers, cordonniers, maçons, charpentiers, serruriers, menuisiers, cordiers et tonneliers. La vigne y est encore cultivée : le parrain de l'abbé Côme, son oncle Noël Legendre, est vigneron. Un docteur en médecine, M. Genet, et un chirurgien, M. Dieppois, exercent leur art à Terminiers et dans les environs. L'étude du notaire, Me Barillon, est très bien achalandée.

Bien que le chef-lieu de canton soit Orgères-en-Beauce, c'est à Terminiers que résident les fonctionnaires cantonaux : le juge de paix et son greffier, le receveur de l'enregistrement, l'huissier, le percepteur. L'abbé Côme gagne facilement son père à sa cause, en lui faisant entrevoir les profits matériels de l'entreprise. Car Jacques Côme est un homme qui sait Compter.

Nous le voyons en 1810, exercer les fonctions de percepteur ; en 1818, il est marchand. Il a cependant l'esprit ouvert aux nouveautés et il ne craint pas de contrarier les idées routinières de ses contemporains. Aussi il entre vite dans les projets de son fils et fait très bon accueil à l'abbé Liautard.

- Ouverture du Séminaire

A quelle date, au juste, fut ouvert le Séminaire ? M. Roullier, dans ses notes citées plus loin, nous dit qu'il fut ouvert à Pâques 1818. Par contre, nous avons un acte notarié, du 3 septembre 1818, signalant « le collège que le sieur Côme fait construire en ce moment ». Il n'y a qu'apparence de contradiction entre ces deux textes. Voici, en effet, comment les choses se passèrent. Après entente complète avec la famille Côme, dès Pâques 1818, du consentement de Mgr Charrier de la Roche, évêque

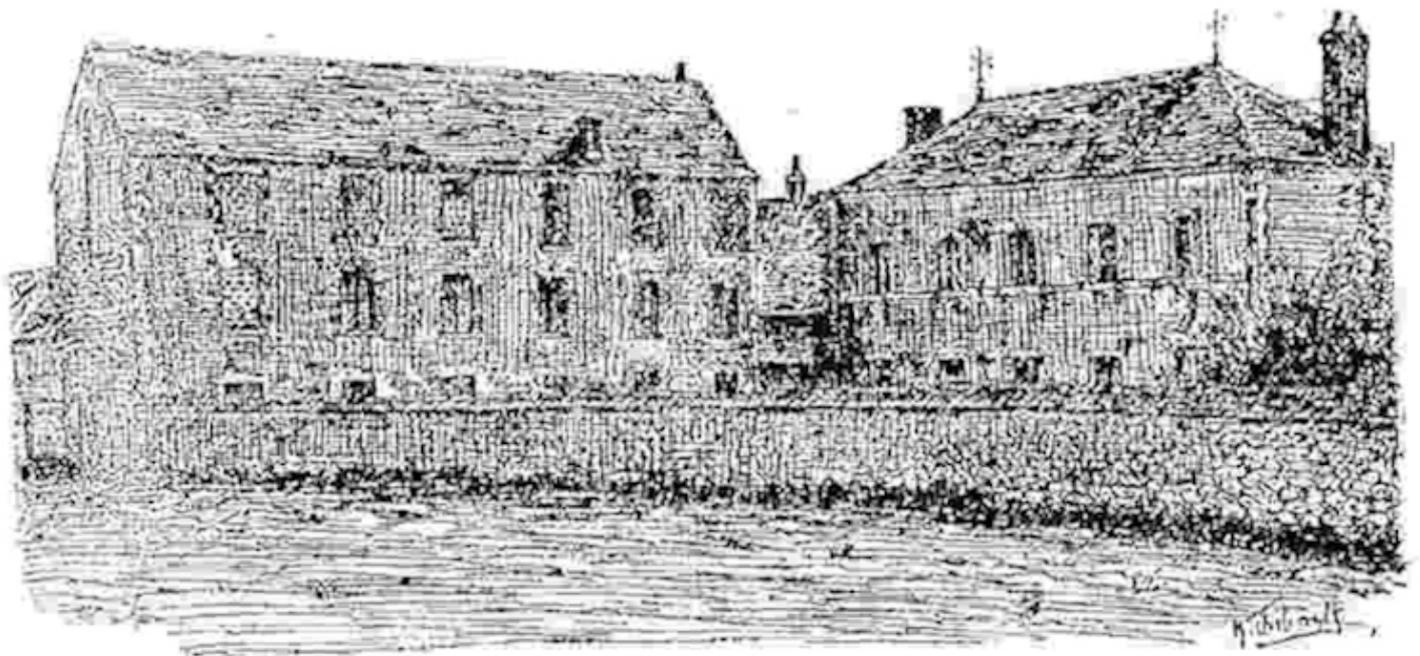
de Versailles, M Liautard déverse sur Terminiers le trop plein de sa maison de Paris. Avec l'esprit de décision que nous lui connaissons, il installe tant bien que mal professeurs et élèves dans les appartements disponibles. Et on se met aussitôt à l'œuvre pour la construction des bâtiments indispensables à une maison d'éducation, construction dont parle l'acte notarié du 3 septembre et qui est terminée pour la rentrée d'octobre. I

-La fin du séminaire

Le Petit Séminaire achève sa carrière de maison d'éducation avant la fin de l'année scolaire 1832-1833. Jacques Côme, père du supérieur, était mort le 5 avril 1833. Les 16 et 17 septembre de la même année nous assistons à la vente des meubles : tables, bancs, lits, matelas, couvertures, rideaux, serviettes etc ... Cette vente produit la somme dérisoire de 890 francs. On accourt à ces ventes de tous les pays environnants.

Enfin le 18 septembre 1834, l'abbé Côme vend à la commune de Terminiers, représentée par le maire, Mr Germain Courtois, pour la somme de 5000 francs, la moitié environ des bâtiments du Séminaire destinés à servir de Mairie et d'école primaire.

Il est spécifié que la clochette de l'établissement fait partie de la vente. Ces bâtiments feront place, en 1864, à la Mairie et à l'école communale. (école fermée en juillet 1958, création de la nouvelle école de garçons première rentrée septembre 1958 jusqu'en 2013, démolition pour création du nouveau groupe scolaire). M. l'abbé Côme continue à desservir Loigny jusqu'en février 1838. Il est alors nommé curé de Civry, où il ne réside que quelques mois. Le 5 mars 1839, il meurt à Patay. Il n'est âgé que de 49 ans. Tant de courage dépensé, semble-t-il, digne d'un meilleur sort en présence d'une telle infortune, succédant à une période, très courte, il est vrai, mais si brillante.



Lotissement de Barate :

La commune a signé le 27 juillet 2017 un contrat de concession d'aménagement avec la SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir).

Depuis, cette société s'est chargée de négocier avec les différents propriétaires les conditions d'acquisition des parcelles. La commune possédant déjà les trois quarts de la superficie. Les services d'archéologie ont procédé à des fouilles pour réaliser un diagnostic préalable. Les services de l'État nous ont confirmé ne pas souhaiter réaliser de fouilles complémentaires qui auraient retardé le projet et augmenté son coût.

Le permis d'aménager devrait être déposé avant l'été et des travaux de viabilisation pourraient débuter en fin d'année.

Rappelons que la commercialisation se fera en quatre phases (10 à 15 terrains par phase).



Renforcement du réseau d'eau potable à Echelles et enfouissement de la fibre optique

La Commune a engagé un important programme de renouvellement des canalisations et branchements d'eau potable qui dataient de 1937. Deux des quatre tranches de travaux ont été réalisées ces dernières semaines.

Coût total : 220 312 € TTC

Montant des subventions :

- Etat : 60 000 €
 - Conseil départemental 28 : 38 000 €
 - TVA à récupérer : 36 140 €
- Reste à charge à la commune : 86 172 €



Renforcement du réseau d'eau potable à Echelles et enfouissement de la fibre optique : février à juin

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :

Le PLUi traduit le projet d'aménagement et de développement durables du territoire CŒUR DE BEAUCE pour les 10 à 15 prochaines années.

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de la Communauté de Communes pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Le PLUi est un document qui régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée.

L'exposition itinérante du PLUi sera présente sur notre commune :

**MARDI 28 ET
MERCREDI 29 MAI**

aux heures d'ouverture de la Mairie
mardi : 9h 12h et 13h45 16h30 et
mercredi : 13h45

Renforcement de la protection incendie à Terre-Noire : mars 2019

Coût total : 29 622,84 € TTC

Montant des subventions :

- Conseil départemental 28 : 7 315 €
 - TVA à récupérer : 4 859 €
- Reste à charge à la commune : 17 448,84 €

Aménagement de la mare de Gommiers

Les travaux d'aménagement de la mare de Gommiers ont débuté en septembre 2018 mais ils sont actuellement interrompus en raison des intempéries.

Coût total : 73 957,92 € TTC

Montant des subventions :

- Région Centre Val de Loire : 33 900 €
 - Conseil départemental 28 : 15 408 €
 - TVA à récupérer : 12 132 €
- Reste à charge à la commune : 12 517,92 €

Chaudière

Nous avons procédé au remplacement de la chaudière de la Salle Pierre TERRIER qui datait de 1993

Coût total : 36 731,03 € TTC

Montant des subventions :

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (CEE) : 18 065 €
 - Conseil départemental 28 : 7 652 €
 - TVA à récupérer : 6 025 €
- Reste à charge à la commune : 4 989,03 €

I Le budget communal

Chaque année, la Mairie doit déterminer son budget, qui prévoit les recettes et les dépenses de la commune.

L'élaboration du budget est un acte fondamental c'est-à-dire qu'il autorise juridiquement la commune à prévoir des recettes et à engager des dépenses. Il est également un outil de contrôle et il permet de suivre la gestion communale.

On parle de budget de fonctionnement et de budget d'investissement.

Les recettes de fonctionnement :

Les impôts composés de la taxe d'habitation, de la taxe foncière.

Les aides de l'Etat (elles dépendent du nombre d'habitants, des kilomètres de voirie et d'autres critères) et d'une attribution de compensation de la Communauté de Communes.

Les revenus divers : ce sont les revenus des services payant (par exemple location des salles, les concessions au cimetière).

Les recettes d'investissement :

Les emprunts

Les subventions liées aux investissements. Elles peuvent provenir de l'Europe, de l'Etat, la Région, le Département, de la Communauté de Communes ou de fondations pour certains projets particuliers.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général : électricité, combustibles, carburants, contrats de service (balayage des caniveaux ...), primes d'assurance, fournitures d'entretien des rues et des bâtiments, fournitures administratives, dépenses liées aux fêtes et cérémonies ...

Les salaires et les charges sociales du personnel communal.

Les autres charges dont les indemnités des élus, la participation de la commune au service d'incendie et de secours départemental et les subventions aux associations.

Les intérêts des emprunts

Les dépenses d'investissement :

L'achat de terrains, ou bâtiments, l'achat de matériel, les travaux réalisés ...

Les remboursements du capital des emprunts.

Pour l'élaboration de son budget, la Mairie doit respecter un principe : l'équilibre budgétaire. Les dépenses ne doivent pas dépasser les recettes. La commission des finances étudie le projet de budget qui est ensuite soumis au vote du conseil municipal (en principe avant le 31 mars).

Le respect du matériel urbain ou communal est important. Toute dégradation est de l'argent dépensé et sa réparation est de l'argent gaspillé, dépensé inutilement.

Le matériel municipal appartient à tout le monde, le respecter c'est l'affaire de tous : l'argent de la collectivité est ainsi mieux utilisé.

Poubelle du Parc Abbé Chauvel, installée en 2013 et dégradée en 2016 : coût 150 €



Budget 2019

Le Conseil municipal a voté les différents budgets 2019 lors de sa séance du 1er avril dernier. Celui de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 553 500 € et en dépenses et recettes d'investissement à 524 250 €. Vous trouverez ci-après les montants correspondants aux principaux postes du budget communal.

Recettes de fonctionnement : 553 500,00 €

- 1- Impôts et taxes : 236 559,00 €
- 2- Dotations de l'Etat : 202 100,00 €
- 3- Revenus divers : 114 841,00 €

Recettes d'investissement : 371 715,47 €

- 1- Subventions : 110 000,00 €
- 2- Emprunts : 174 000,00 €
- 3- Divers : 87 715,47 €

Dépenses de fonctionnement : 553 500,00 €

- 1- Charges à caractère général : 128 000 € dont entre autres :
 - a- Electricité - éclairage public : 24 000 €
 - b- Carburants - combustibles : 14 000 €
 - c- Assurances : 10 000 €
 - d- Fêtes et cérémonies : 16 000 €
- 2- Charges de personnel : 218 960 €
- 3- Indemnités des élus : 32 000 €
- 4- Service d'incendie : 42 700 €
- 5- Intérêts des emprunts : 36 000 €
- 6- Divers : 95 840 €

Dépenses d'investissement : 371 715,47 €

- 1- Divers travaux et études : 291 585 € dont entre autres :
 - a- Voirie : 39 231,00 €
 - b- Réseau d'eaux pluviales : 108 676,00 €
 - c- Protection incendie : 36 643,00 €
 - d- Solde des travaux de la mare de Gommiers : 55 000,00 €
- 2- Remboursement du capital des emprunts : 62 130,00 €
- 3- Divers : 18 000,47 €

Infos Express



En 2018, nous avons eu 12 naissances (9 garçons et 3 filles) - La cérémonie d'accueil des nouveaux nés 2018 a eu lieu le 16 mars 2019

Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau potable se fera courant juin. Cette opération sera réalisée exclusivement par l'un de nos trois agents (ou à défaut par un élu). L'envoi de l'index de votre compteur à la Mairie ne pourra se substituer au relevé par un agent.

Votre compteur doit être facilement accessible.



Bus numérique et Ateliers numériques pour les Séniors

Le Bus numérique Centre Val de Loire a fait escale sur la commune à deux reprises : septembre 2018 et mars 2019. Ce service a pour vocation d'accompagner les séniors dans leurs apprentissages au numérique pour développer et favoriser, dans le cadre du « Bien vieillir », le lien social.

Dans cette continuité, « En route vers le numérique » est une action « rebond » qui fait suite au passage du bus numérique.

Toutes ces sessions ont pour but d'agir contre l'isolement des personnes âgées.

Zéro phyto

Comme Monsieur le Maire l'avait évoqué dans le dernier bulletin municipal, la nouvelle législation impose désormais de ne plus employer de produits phytosanitaires.

Nous vous rappelons que la participation de tous est indispensable. L'élimination des herbes indésirables devant votre domicile est nécessaire.



La nouvelle équipe technique municipale :

Depuis mai 2018, Vanessa GAUDEMER a rejoint l'équipe technique municipale, composée de Michel ESTELLE et Jean-Luc MARIGNY



Associations et Loisirs

Calendrier des manifestations

Mai 2019

D 5	Vide grenier : Comité des Fêtes
Me 8	CEREMONIE DU 8 MAI
V 24	Kermesse des écoles
S 25	Loto : AATCO
D 26	Loto : AATCO
Me 29	Loto : ESB
J 30	Loto : ESB

Juin 2019

S 15	Loto : AATCO
D 16	Loto : AATCO
V 21	FETE DE LA MUSIQUE - Parc de la Salle Pierre Terrier
V 28	Loto : COMITE DES FETES
S 29	Loto : COMITE DES FETES

Juillet 2019

S 6	Loto : ESB
D 7	Loto : ESB
S 13	Repas et bal du 14 Juillet
D 14	FETE NATIONALE : retraite aux flambeaux et feu d'artifice

Août 2019

S 24	Loto : AATCO
D 25	Loto : AATCO

Octobre 2019

S 26	Repas des Aînés
J 31	Loto : Harmonie des Enfants de la Beauce

Novembre 2019

S 9	Soirée dansante : Amicale des Sapeurs Pompiers Terminiers Lumeau
L 11	CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE
D 24	Arbre de Noël : Comité des fêtes

Décembre 2019

S 7	Sainte Barbe - Sainte Cécile
D 15	Randonnée de Noël : Comité des fêtes

Club du 3ème Age et du Temps Libre TERMINIERS

Entretien avec Bernard Guernet

Depuis quand existe le Club du 3ème Age de Terminiers ?

Il a été officiellement créé en Décembre 1977 et officiellement déclaré en Sous-Préfecture le 23 Décembre 1977.....Joli cadeau de Noël pour les futurs adhérents de notre village !!! La première Présidente de l'association fut Mme Thérèse Pellegrin. Se sont succédés à ce poste : Mme Madeleine Penot, Mme Geneviève Lepâtère et M. Georges Bonsargent.

Bernard, à quelle date avez-vous pris la direction du Club ?

J'ai accepté de reprendre le flambeau en 2008, et nous avons décidé de modifier les statuts de cette association loi 1901. De ce fait, et depuis le 28 Janvier 2008, c'est notre conseil d'administration qui gère collégialement l'association, puisque nous avons fait le choix de n'avoir ni Président, ni Vice-Président. Pour tous les actes de la vie civile, c'est le secrétaire et le trésorier qui représentent conjointement l'Association. En ce qui me concerne, j'assume la fonction de secrétaire depuis 2008 et M. Daniel Foiret assurait la fonction de trésorier jusqu'à son décès en 2018. M. Pierre Pellegrin a repris le rôle de trésorier.

En 2012, nous avons également fait le choix d'une nouvelle appellation : Club du 3ème Age et du Temps Libre De Terminiers.

Quelles sont vos conditions d'adhésion ?

Nous accueillons toutes les personnes qui sont à la retraite et qui souhaitent nous rejoindre. Une cotisation annuelle de 20 € est demandée à l'inscription.

Les activités principales du club ?

Nous proposons des réunions bimensuelles, à la salle Piau, le jeudi après-midi de 14h30 à 17h30, suivant un calendrier établi en début d'année. Nous faisons une trêve estivale entre le 14 Juillet et le 31 Août.

Nous proposons des activités de jeux de société tout en partageant un goûter dans une ambiance conviviale. Depuis notre dernière Assemblée Générale, nous avons décidé d'offrir à chaque membre un colis de Noël et depuis quelques années, chaque membre peut également assister au spectacle du T.L.T, grâce à la place que nous leur offrons.

J'en profite pour remercier la municipalité de Terminiers qui nous attribue une subvention de 500 €.

Vos souhaits pour l'avenir ?

Nous serions heureux d'accueillir de nouveaux et « jeunes » adhérents parmi nous....Avis aux amateurs !!!! L'important est que l'esprit de convivialité et de bonne entente règne au sein de notre club.

En guise de conclusion, j'aimerais vous faire part de ces 2 maximes que chacun pourra méditer sans modération :

« Vieillir, c'est le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps »
Sainte-Beuve

« Ne regrettez pas de vieillir, c'est un privilège refusé à beaucoup »
Auteur Inconnu





Permanence de l'assistante sociale :

Mme BUREL reçoit le mardi de 14h à 16h (une fois tous les 15 jours) sur rendez-vous à la Mairie.

Pour prendre rendez-vous, contactez le service social de Châteaudun : Tél : 02.37.44.55.50

Pour les séniors, contactez les Espaces Séniors Info-Services au 02.37.23.60.28

Canicule et fortes chaleurs

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle de votre région.

Le Maire joue un rôle essentiel dans le cadre du « Plan Canicule », par la mise en place d'un registre communal recensant les personnes les plus vulnérables.

Si vous souhaitez figurer sur cette liste, adressez vous à la Mairie : Tél 02.37.32.10.11

Groupe scolaire

2 bis rue du Bourg Neuf

Tél : 02.37.32.15.82

Anne-Lise LE BERTE, directrice du groupe scolaire

150 élèves fréquentent l'école de Terminiers répartis en 6 classes (deux classes de maternelle et 4 classes d'élémentaire).

Le projet commun à l'ensemble de l'école est le CINÉMA. Les classes travailleront sur ce sujet dans de nombreux domaines (musique, arts ...). Un voyage scolaire au FUTUROSCOPE (14 et 15/03/2019) a été organisé pour les élèves du CE1 au CM2.

Le projet d'école 2016-2019 contient un axe développement durable dans lequel s'inscrit l'école depuis deux ans en mettant en place, par exemple, un composteur, tri du papier, des outils d'écriture, des piles, des cartouches d'encre. L'objectif est d'obtenir le label éco-école.

En septembre 2019, nous aurons le plaisir de voir l'ouverture d'une nouvelle classe.



Kermesse

vendredi 24 mai 2019 de 16h30 à 21h

Parc Salle Pierre TERRIER

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU

17 POLICE

18 POMPIERS

112 APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

CHRO Orléans La Source

02 38 51 44 44

Centre ANTI-POISON (CHR Tours)

02 47 64 64 64

SANTÉ :

TERMINIERS

Dr Le Maou - 02 37 32 16 69

MAISON DE SANTÉ

Place du Gymnase ORGERES EN BEAUCE :

Chirurgien-dentiste : Dr Voinea - 02 37 22 77 67

Médecin généraliste : Dr Naviaux - 02 37 99 85 15

Infirmières Mmes Parou et Clatot - 02 37 99 72 80

Ostéopathe : Mme Couasse - 07 68 82 84 46

Pédicure - Podologue : Mme Deballon-Eugène - 06 15 70 04 97

PMI : sur rendez-vous auprès du service de Châteaudun 02 37 44 55 70

LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ :

- Pharmacie Orgères-en-Beauce - 02 37 99 71 30

- Orgères Ambulances - 02 37 99 84 38

- Laboratoire d'analyses de Biologie Médicale - Patay - 02 38 75 70 49

La commune de **Terminiers** vous propose

Fête de la Musique

21 juin 2019

à partir de

19h00

Parc de la Salle Pierre TERRIER - 28140 TERMINIERS

Buvette - Restauration



Avec la participation de :

Les Echos de la Forêt d'Orléans Harmonie de Terminiers Narcose - groupe de rock Ecole de Musique Intercommunale

